

L'assurance autonomie enterrée ? Il n'est pourtant pas trop tard !

La Mutualité chrétienne adresse une lettre ouverte aux parlementaires wallons afin d'accélérer la procédure de vote du décret relatif à l'assurance autonomie. Un impératif pour une population wallonne vieillissante toujours en augmentation.

Mesdames et Messieurs les parlementaires wallons,

Ce n'est un secret pour personne, la population âgée augmentera dans les prochaines décennies. Aujourd'hui, 11,6 % de la population wallonne est âgée de plus de 67 ans et ce pourcentage devrait atteindre 22,4 % d'ici 2030, soit près du double de la proportion actuelle. En ce qui concerne la population de plus de 80 ans, elle représente aujourd'hui 5,2 % des Wallons contre 6,2 % en 2030. Ce vieillissement de la population entraînera une augmentation considérable du nombre de situations de dépendance et par conséquent des besoins en matière d'aide et de soins. Alors, que faire ? Construire davantage de maisons de repos ? Avons-nous de quoi financer entre 1.600 et 6.500 lits par an comme le recommandait déjà le KCE en 2011 pour couvrir une même proportion de prise en charge dans ce type d'établissements d'ici 2025 ? Non. Et de toute façon, cela ne répond pas aux attentes d'une grande partie de la population qui désire vivre le plus longtemps possible chez elle.

En somme, nous nous devons d'opérer un virage radical pour assurer une prise en charge en ambulatoire de ces futures personnes en perte d'autonomie. En d'autres termes, des soins sur

mesure, une aide et des soins dans le bon lieu et au bon moment, tout en respectant autant que possible la liberté de choix de la personne dépendante et celle de ses aidants proches.

Et, ne soyons pas dupes, le manque de solution concrète à cette problématique sociétale majeure profite à une économie souterraine avec l'émergence d'assurances et de services privés sans contrôle de qualité. Cette privatisation du secteur de la personne en perte d'autonomie conduira inévitablement à une santé à deux vitesses.

Des demandes rencontrées

Ce projet, s'il ne fait pas l'unanimité - comme tout décret d'ailleurs - a largement évolué au fur et à mesure de la concertation. De nombreux points d'amélioration ont été consentis. Entre autres, le niveau et le type de dépendance des personnes bénéficiaires ont été élargis, garantissant ainsi une approche également préventive. Il en va de même de la situation sociale de la population qui est désormais prise en compte. De plus, le décret n'oublie pas les aidants proches, leur offrant un soutien. Les faibles revenus n'ont pas été oubliés puisque le ticket modérateur sera variable en fonction du revenu des bénéficiaires. De même, l'APA a été conservée sous forme d'allocation forfaitaire.

Soulignons également que le cofinancement des pouvoirs publics est conséquent et bien plus important que prévu initialement. Dès lors, la part des cotisations a été réduite (passage de 50 à 36 euros, et de 25 à 18 euros) soit, à présent, 15 % du budget global du disposi-

tif. Par ailleurs, le texte prévoit une série d'exemptions de cotisation (RIS, Grapa, etc.).

Enfin, ce décret offrira l'opportunité de créer plus de 2.000 emplois à terme, des métiers variés et complémentaires,

mais aussi des métiers d'encadrement qui renforceront l'approche qualitative.

Tout est prêt pour se lancer !

La Flandre a son assurance autonomie depuis 2001. Combien d'années de retard allons-nous encore accumuler ? Dans le scénario de ce projet de décret, l'assurance autonomie était opérationnelle dès 2021. 20 ans de retard en somme ! Près de quatre années ont été nécessaires pour aboutir à ce projet avec l'ensemble des acteurs. Il ne reste plus qu'à adopter ce projet de décret - nous le répétons - largement concerté. De plus, la première lecture de l'arrêté est passée au gouvernement récemment. La mise en œuvre du dispositif est dans les starting-blocks et le marché public destiné au développement d'une plateforme informatique de gestion de celui-ci allait être lancé tout prochainement. Qu'attendons-nous ?

Des améliorations possibles ?

Le projet en l'état ne vous semble pas parfait ? A nous non plus. Nous espérons des améliorations, notamment sur le renforcement de la progressivité à la source, l'élargissement de l'offre ou encore la généralisation du Belrai.

Ces améliorations seront toujours possibles au cours de la prochaine législature car ce dispositif doit être envisagé comme un modèle évolutif. Tout comme les besoins de la population évoluent.

Mais nous ne pouvons plus nous offrir le luxe d'attendre. Il reste un peu moins d'un mois pour que le parlement reprenne la main, que vous, chers.e.s parlementaires, preniez de la hauteur, sortiez de la dichotomie classique majorité/opposition, trouviez le chemin permettant de trouver un terrain d'entente suffisamment consensuel sans pour autant exiger de l'autre l'impossible. L'issue est si proche et l'enjeu si fondamental.

Le manque de solution concrète à cette problématique sociétale majeure profite à une économie souterraine avec l'émergence d'assurances et de services privés sans contrôle de qualité